

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

- 66 BP 2015 : modificatif,
- 77 Modification des statuts de la comcom : ajout compétence : politique du logement et cadre de vie,
- 78 Intercommunalité,
- 79 Acquisition de matériel de voirie,
- 80 Enquête publique ICPE, Sté Duclaux pour la scierie à Saint Geniez ô Merle,
- 81 Avis de la chambre régionale des comptes du 31 juillet 2015,
- 82 Tarif part communale de la redevance assainissement 2016,
- 83 Enquête de satisfaction chalets découverte : saison estivale 2015,
- 84 Camping municipal : location des chalets à Toussaint 2015,
- 85 Vérification des extincteurs,
- 86 Assistance informatique à la bibliothèque,
- 87 Contrat Finagaz,
- 88 Réaménagement de la dette : Crédit Agricole,
- 89 Réaménagement de la dette : Caisse d'Epargne,
- 90 Demande subvention exceptionnelle FNACA secteur Saint Privat,
- 91 Demande subvention exceptionnelle Club de rugby,
- 92 Activités périscolaires,
- 93 Voirie 2015 : VC de la Saigne Mézière,
- 94 Travaux de restauration de l'église,
- 95 Aménagement des locaux du centre de loisirs,
- 96 Aménagement des locaux du centre de loisirs : maîtrise d'œuvre,
- 97 Étanchéité de la toiture de l'école maternelle,
- 98 Chauffage à la salle des fêtes,
- 99 Encart publicitaire sur le magazine de la pêche 2016,
- 100 DM n° 1 : commune,
- 101 Réparations du bâti de la fourche du tracteur Valtra,
- 102 Entretien de la haie de la propriété Coste, rue de Bellevue et rue de Lachamp,
- 103 Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille quinze, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2015.

Présents : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, COMBE, CHAUDIÈRES, DUCROS, LASSUDRIE, FORETNEGRE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, FAILLET TURON, MOUSSINAT, BORDES FROIDFOND, DELPIROUX.

Absents : Mesdames TROYA et MAGNE

Procuration : Mme TROYA à Mr SALLARD

Secrétaire de séance: Monsieur Fabien Ducros.

N° 2015 / 66 MODIFICATIF
BP 2015

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis rendu par la chambre régionale des comptes du Centre Limousin en date du 19 Juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Approuve** l'avis de modifications du budget principal 2015 et du budget du service de l'assainissement 2015 proposées par la CRC ;

➤ **Vote** les budgets primitifs rectifiés par la CRC, qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- <u>Commune</u> :	Votants 14	Pour 12	Abstentions : 2	
Fonctionnement				
Dépenses	905912.69			
Recettes	951331.69			
Investissement				
restes à réaliser		Opérations nouvelles		Total
Dépenses	26710	165948		192658
Recettes	28887	178099		206986
- <u>Assainissement</u> :	Votants 14	Pour 14		
Fonctionnement				
Dépenses	39928.67			
Recettes	59928.67			
Investissement				
restes à réaliser		Opérations nouvelles		Total
Dépenses	40500	71780		112280
Recettes	27715	237709		265424

➤ **Prend acte** de la nécessité de mettre en place pour l'avenir des mesures susceptibles d'accroître les marges de manœuvre budgétaires afin de rétablir un autofinancement net positif.

N° 2015 / 77
MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMCOM
AJOUT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE
VIE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants : 14 - exprimés 14 - pour 14) :

➤ **Approuve et accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Saint Privat par l'ajout de la nouvelle compétence, ainsi rédigée :**

ARTICLE 7 : COMPÉTENCE

B) Groupe de compétences optionnelles,

4 - Politique du logement et cadre de vie :

♦ **Compétence logement et cadre de vie :**

- *Études globales sur la politique de l'habitat concernant le territoire communautaire,*
- *Élaboration, modification et actions de mise en œuvre d'un programme local de l'habitat.*

♦ **Compétence « opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) » :**

- *Élaboration, suivi, mise en œuvre d'OPAH ou de PIG (projet d'intérêt général).*

♦ **Compétence « politique du logement social » comprenant notamment :**

- *Création en réhabilitation de nouveaux logements locatifs sociaux,*
- *Acquisition de bâtiments existants en vue d'y réaliser de nouveaux logements locatifs sociaux par acquisition-amélioration,*
- *Actions en faveur de projets d'accession sociale à la propriété pour les primo-accédants concernant du bâti ancien ou vacant en cœur de bourg.»*

➤ **Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des formalités administratives associées.**

N° 2015 / 78
INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république a été promulguée le 08 août 2015. Elle prévoit une nouvelle étape importante pour l'intercommunalité puisque le préfet doit arrêter, avant le 31 mars 2016, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le schéma doit prévoir :

- Une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ainsi que la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- La rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats existants.

Un projet répondant à ces orientations est en cours d'élaboration et doit être prochainement présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui se réunira le 05 octobre prochain.

Le projet sera soumis au Conseil Municipal pour avis et nous disposerons alors de 2 mois à compter de sa notification pour nous prononcer.

À la fin de cette période, la CDCI sera saisie des délibérations et disposera de 3 mois pour donner son avis. À l'issue de cette procédure, le SDCI de la Corrèze sera arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016. La nouvelle carte intercommunale devrait être en place au 1^{er} janvier 2017.

N° 2015 / 79
ACQUISITION DE MATÉRIEL DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se doter d'une plaque vibrante et d'une disqueuse afin de réaliser les travaux de remise en état de la voirie lorsque cela sera nécessaire. Monsieur Foretnègre a mis son matériel à la disposition de la commune jusqu'à maintenant, et Monsieur le Maire l'en remercie chaleureusement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de faire l'acquisition du matériel nécessaire pour l'entretien des voies,**
- **Examine les propositions recueillies par Monsieur Lapleau, à savoir :**
 - 1) **Plaque vibrante IMER MVCT :**
 - SA Flauraud : 1470.00 € HT
 - SAS Poutou : 1455.00 € HT
 - 2) **Disqueuse Husqvarna K970 :**
 - SA Flauraud : 1050.00 € HT
 - SAS Poutou : 1070.00 € HT
 - SARL Garrelou : 1086.00 € HT sans disque, modèle TS 500I 72.2 cm3,
- **Retient la proposition de la SAS Poutou soit :**
 - Plaque vibrante : 1455.00 € HT
 - Disqueuse Husqvarna avec disque : 1070.00 € HT
 - Soit : 2525.00 € HT.
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2188 du budget principal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande du matériel.**

N° 2015 / 80
ENQUÊTE PUBLIQUE ICPE STE DUCLAUX ET FILS POUR LA SCIERIE DE SAINT GENIEZ Ô MERLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le dossier présenté par la Société Duclaux et fils en vue d'obtenir la régularisation administrative d'une unité de travail et de traitement du bois située à Saint Geniez ô Merle.

L'enquête publique, à l'effet de connaître l'avis du public sur le dossier d'autorisation se déroulera du 05 octobre au 06 novembre 2015. La Société Duclaux produit annuellement environ 13500 m3 de sciages et commercialise ses produits connexes du sciage (plaquettes, sciures et écorces). Elle relève de la nomenclature des installations classées pour activités suivantes :

- Installation de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés,
- Ateliers où l'on travaille le bois ou les matériaux combustibles analogues,
- Stockage par voie humide (aspersion) de bois non traité chimiquement,
- Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés.

Les Mairies d'Hautefage, Servières le château, Saint Privat, Saint Cirgues la loutre et Sexcles sont concernées par le rayon d'affichage de 3 kms, déterminé par la nomenclature ICPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Émet un avis favorable concernant le dossier présenté par la Sté Duclaux et fils, en vue d'obtenir la régularisation administrative d'une unité de travail et de traitement du bois.**

N° 2015 / 81
AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU CENTRE ET LIMOUSIN
DU 31 JUILLET 2015

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis rendu le 31 juillet 2015 par la chambre régionale des comptes du Centre et Limousin concernant la saisine par le préfet de la Corrèze, en application de l'article 1612.5 du CGCT :

- « - considérant que les délais prescrits et les mesures de redressement ont été respectés, tant pour le budget communal que pour le budget de l'assainissement,
- Considérant que les mesures adoptées par le Conseil Municipal permettent de rétablir l'équilibre des budgets au sens des articles 1612.5 et 1612.6 du CGCT,
 - Dit qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, de proposer au Préfet d'arrêter le BP 2015. »

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 2015 / 82
TARIF PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT
2016

Dans le cadre de la délégation du service de l'assainissement aux services de la S.A.U.R., Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la part communale de la redevance assainissement pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ANNÉE 2016

- **FIXE** les tarifs suivants :
- **ABONNEMENT** part communale : **8,50 €**
 - **CONSOMMATION** part communale : **0,75 € le m³**

Monsieur le Maire est chargé de transmettre un exemplaire de la délibération à Monsieur le Directeur de la S.A.U.R. pour application.

N° 2015 / 83
ENQUÊTE DE SATISFACTION CHALETS DÉCOUVERTE
SAISON ESTIVALE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'enquête de satisfaction, qui a été réalisée en ligne auprès de la clientèle des chalets.

Les appréciations des clients sur le déroulement de leurs vacances et sur les prestations fournies contribuent à mesurer la qualité et à améliorer le service rendu.

La note du camping municipal est de 9 sur 10 et la note de satisfaction globale sur les séjours sur l'ensemble de la chaîne des chalets découverte est de 7.72 sur 10.

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 2015 / 84
CAMPING MUNICIPAL : LOCATION DES CHALETS À TOUSSAINT 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de campê découverte concernant les promotions pour les futures vacances de Toussaint (du 17 au 31 octobre 2015).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Ne souhaite pas fixer des tarifs promotionnels pour les vacances de Toussaint et maintient la décision adoptée précédemment, à savoir : remise de 10% pour les séjours de 15 jours minimum,**
- **Maintient la gratuité pour les animaux de compagnie.**

N° 2015 / 85
VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la SA MP incendie à Douchapt (24), concernant la vérification des extincteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Retient la proposition de la SA MP incendie qui prend effet à la révision 2015,**
- **Charge Monsieur le Maire d'informer la Sté PIC à Cournon d'Auvergne, chargé jusqu'à maintenant des vérifications, du changement de prestataire.**

N° 2015 / 86
ASSISTANCE INFORMATIQUE A LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement d'assistance informatique pour la bibliothèque établie par PMB services à Château du Loir (72) :

- contrat annuel - période du 23.10.2015 au 22.10.2016 : 436.38 € HT soit 523.66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la proposition de PMB pour l'assistance informatique à la bibliothèque, s'élevant à 523.66 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande et à signer le contrat.**

N° 2015 / 87
CONTRAT FINAGAZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat établi par Finagaz pour la livraison du gaz au camping municipal :

- La durée du contrat est fixée à 3 ans à dater du 19 août 2015 soit jusqu'au 18 août 2018,
- La consommation annuelle est estimée à 700 kg,
- Le prix net HT est fixé à 950 € / T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les dispositions du contrat à intervenir entre la commune et Finagaz pour une durée de 3 ans à dater du 19 août 2015,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.**

N° 2015 / 88
RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE - CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réaménagement de la dette établie par le Crédit Agricole :

- Prêt n° 00000585460 :
Capital restant dû après échéance au 01.01.2016 = 39911.26 €
Taux actuel : 4.58 %

Échéance finale : 01.01.2021
Échéance annuelle constante : 9111.73 €
Montant des intérêts : 5647.39 €

- Proposition :
Taux de réaménagement : 3.30 %
Échéance finale : 01.01.2021
Échéance annuelle constante : 8789.59 €
Montant des intérêts : 4036.70 €
Montant des frais de réaménagement : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la proposition du Crédit Agricole,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.**

N° 2015 / 89
RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE : CAISSE D'ÉPARGNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réaménagement de la dette établie par la Caisse d'Épargne :

- Prêt n° 7510916 :
Capital restant dû au 01.11.2015 : 56968.12 €
Taux actuel : 4.54 % Date finale : 11.2023
- Prêt n° 7158516 :
Capital restant dû au 01.11.2015 : 168126.92 €
Taux actuel : 4.11 % Date finale : 11.2026
- Proposition de réaménagement :
Capital 225095.04
Indemnités : 26000.00 €
Montant refinancé : 251095.04 €
ICNE : 6157.40 Commission : 251.10 €
Taux : 2.75 %
Durée 13 ans : jusqu'au 01.11.2028

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Ne donne pas suite à la proposition,**
- **Décide d'engager une nouvelle négociation avec la Caisse d'Épargne.**

N° 2015 / 90
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ANCIENS D'ALGÉRIE
SECTION ST PRIVAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association des Anciens d'Algérie, afin de financer l'acquisition d'un drapeau.**

La dépense sera imputée sur l'article 2188 du budget principal de 2015.

N° 2015 / 91

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB DE RUGBY

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention déposée par le club de rugby de Saint Privat afin de financer les travaux de couverture du local Algéco utilisé par le club. Le montant des frais est estimé à 7134.20 € HT, soit 8561.04 € TTC.

Par ailleurs, le problème du non éclairage du terrain de rugby subsiste ainsi que l'utilisation du terrain de foot par les équipes de rugby pour leurs entraînements, malgré les courriers adressés aux présidents de chaque équipe (rugby, école de rugby, foot et école de foot). Les responsables du club de rugby devaient transmettre en mairie, les devis nécessaires à une prise de décision.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'informer le club de rugby que la commune ne peut pas s'engager dans le financement des travaux de couverture de la buvette, en raison des restrictions budgétaires actuelles,
- Réserve la priorité des travaux à l'éclairage du terrain de rugby, afin de permettre à chaque équipe de pratiquer son activité dans les meilleures conditions possibles,
- Décide de faire un rappel des consignes d'utilisation des vestiaires / douches, à savoir : fermer les portes après utilisation, éteindre lumière et chauffage, et nettoyer les locaux après utilisation.

N° 2015 / 92

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Association CAP nature à Argentat, concernant l'organisation d'activités périscolaires, moyennant le prix de 42 € l'heure (dis/golf, sarbacane, slackline et challenge des gabariers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de CAP nature,
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 62878 du budget principal.

N° 2015 / 93

VOIRIE 2015 : VC DE LA SAIGNE MÉZIÈRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la voirie communale de la Saigne Mézière est en très mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder rapidement à des travaux. Il soumet au Conseil Municipal la proposition de travaux estimée à 16075 € HT soit 19290 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de travaux présentée par Monsieur le Maire concernant l'aménagement de la VC de la Saigne Mézière s'élevant à la somme de 16075.00 € soit 19290.00 € TTC,
- Décide de réaliser le programme de travaux dès que le financement sera assuré,
- Sollicite l'attribution d'une subvention départementale au taux de 40 % dans le cadre de la dotation 2015 (plan de soutien au BTP 2015), d'un montant de 6194.00 €,
- Vote le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	16075.00 €
Montant des travaux TTC	19290.00 €
Subvention du Département	6194.00 €

- Fonds propres 13096.00 €,
➤ Fixe le calendrier des travaux au printemps 2016.

N° 2015 / 94
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire dresse le récapitulatif des travaux concernant le projet de restauration intérieure de l'église :

- Réfection étanchéité : 4530.00 € HT soit 5436.00 € TTC
- Peinture des portes, fenêtres, boiserie sacristie : 1547.18 € HT soit 1856.62 € TTC
- Maçonnerie : 32650.00 € HT soit 39180.00 € TTC,
- Électricité : 10800.12 € HT soit 12960.12 € TTC.
- Soit un total de 49527.30 € HT - 59432.74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet s'élevant à la somme globale de 49527.30 € HT soit 59432.74 € TTC,
- Décide de réaliser les travaux,
- Sollicite l'attribution des subventions suivantes :
 - Département CTA 2015/2017 23230.31 €
 - Département programme « équipement communaux » travaux électricité : 1726.00 €
 - Département programme « valorisation patrimoniale » : 2534.00 €
 - État subvention exceptionnelle au titre du Ministère de l'Intérieur : 10000.00 €
- Arrête le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux : 49527.30 € HT 59432.74 € TTC
 - Subventions Département (23230.31+1726+2534): 27490.31 €
 - Subvention réserve parlementaire : 10000.00 €
 - TVA : 9905.44 €
 - Fonds propres et/ou emprunt et/ou appel à mécénat: 12036.99 €
- Fixe le calendrier des travaux au printemps 2016,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les arrêtés de subvention,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions concernant l'avancement du projet.

N° 2015 / 95
AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement des locaux du centre de loisirs, situés dans l'enceinte de l'école primaire.

Le montant des travaux est estimé à 131000 € HT et les honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS, diagnostic amiante...) sont estimés à 10740 € HT soit un montant total de 141740 € HT soit 170088 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'estimation des travaux s'élevant à 141740 € HT soit 170088 € TTC,
- Décide de réaliser les travaux,
- Sollicite l'attribution des subventions de la CAF, du Département et de la Communauté de communes de Saint Privat pour assurer le financement de l'opération,
- Vote le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux HT 141740.00 €
 - Montant des travaux TTC 170088.00 €
 - Subvention CAF, décision du 20.03.2015 104800.00

- Subvention Département CTA	8592.00
- Fonds de concours de la Comcom	10000.00
- TVA	28348.00
- Fonds propres et/ou emprunt	18348.00

➤ Décide d'inscrire la dépense sur le BP 2016 - article 21318.

N° 2015 / 96
AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS
MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire appel à un bureau d'études pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du programme de travaux d'aménagement des locaux du centre de loisirs de Saint Privat hors avant-projet. Il soumet au Conseil Municipal les propositions recueillies :

- 1 - Socobac Tulle : 8.50 %
- 2 - Dejante Malemort : 9.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Retient la proposition faite par Socobac au taux de 8.50 %,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.**

N° 2015 / 97
ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'étanchéité sur la toiture de l'école maternelle (partie plate), en raison d'importantes infiltrations d'eau dans les salles de la maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de solliciter un devis pour la réfection de l'étanchéité auprès de l'entreprise AB étanchéité à Égletons,**
- **Décide également de se renseigner sur le coût de la réfection de la couverture avec des matériaux en bac acier.**

N° 2015 / 98
CHAUFFAGE À LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage au plafond de la salle des fêtes présente de gros dysfonctionnements. Certaines zones ne fonctionnent plus et les utilisateurs se plaignent régulièrement, en saison hivernale, du manque de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de contacter Monsieur Serge Dichamp, électricien à Saint Privat, afin d'obtenir une proposition de remplacement.**

N° 2015 / 99
ENCART PUBLICITAIRE SUR LE MAGAZINE DE LA PÊCHE EN 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la fédération départementale de la pêche et la protection du milieu aquatique à Tulle, concernant l'insertion

d'un encart publicitaire dans le prochain numéro du magazine pêche Corrèze au prix de 400 €, soit $\frac{1}{4}$ de page.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte de publier un encart publicitaire dans le magazine de la pêche Corrèze 2016 au prix de 400 €,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires au règlement de la dépense à l'article 6231 du budget principal.**

N° 2011 / 100
DÉCISION MODIFICATIVE - COMMUNE N° 1

Intitulé	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Eau et assainissement				60611		63,00
Batiments	61522		10516,00			
Cot, assurance personnel				6455		3018,00
Fonds péréquation				73925		6400,00
Publications				6237		1035,00
Dépenses fonctionnement			10516,00			10516,00
Autres batiments publics	21318	HO	685,00			
Autre outillage incendie				21568	HO	685,00
Dépenses Investissement			685,00			685,00

N° 2015 / 101
RÉPARATIONS DU BÂTI DE LA FOURCHE DU TRACTEUR VALTRA

Monsieur Pierre Lapeau informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des travaux de réparations du bâti de la fourche du tracteur Valtra. Monsieur Daniel Ganes a estimé les travaux à 190 € HT soit 228 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Approuve la proposition de Monsieur Ganes et lui confie la réalisation des travaux,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61551 du budget principal.**

N° 2015 / 102
ENTRETIEN DE LA HAIE DE LA PROPRIÉTÉ COSTE
RUE DE BELLEVUE ET RUE DE LACHAMP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le défaut d'entretien de la haie bordant la rue de Bellevue et le rue de Lachamp, dans la propriété Coste, génère des problèmes d'insécurité pour les usagers de la rue. Plusieurs courriers et mises en garde ont été adressés à Monsieur Coste afin qu'il réalise au plus vite les travaux d'égavage nécessaires.

Les travaux ont été commencés il y a plusieurs semaines mais restent inachevés. Une mise en demeure vient de lui être adressée fixant une date limite pour la fin des travaux au 31 octobre 2015.

Passé cette date, les agents municipaux procéderont à un égavage de la haie et l'intervention sera facturée 18 € / heure, non compris le carburant avec mise en recouvrement par le trésor public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure et l'autorise à engager les travaux et procéder à l'émission du titre de recouvrement si nécessaire.**

N° 2015 / 103
AFFAIRES DIVERSES

✚ **Calendrier des manifestations :**

Le Conseil Municipal arrête le calendrier de janvier 2016, à savoir :

- Galette des rois à l'EHPAD : samedi 09 janvier,
- Vœux : dimanche 10 janvier, manifestation élargie à l'ensemble de la population,
- Repas du CCAS : dimanche 31 janvier, selon la même organisation qu'en 2015 et colis pour les 80 ans et plus.

✚ **Bilan de la foire de mai 2015 :**

Monsieur Combe dresse le bilan qui s'établit comme suit :

- Dépenses : 7613.35 €
- Recettes : 7774.90 €
- Soit + 161.55 €

✚ **Remerciements pour la subvention 2015 :**

Adressés par les Xaintrigolos à Auriac.

✚ **Point d'eau au camping pour les pêcheurs :**

Le Conseil Municipal décide de faire installer un point d'eau réservé aux pêcheurs, dans le camping municipal, dans le cadre de la mise en place du thème « pêche » des chalets découverte.

✚ **Vente du terrain bâti à Mr et Mme Gire Olivier, rue de la Chataigneraie :**

La vente a été signée en l'étude de Maître Rivière le 30 septembre 2015. Le produit de la vente du terrain s'élève à 3500 €.

✚ **Installation d'un boîtier électrique au stade municipal :**

Le Conseil Municipal décide de faire installer un boîtier électrique au stade municipal pour protéger les commandes de l'éclairage du stade.

✚ **Éclairage public :**

L'éclairage public est un poste budgétaire très important pour la collectivité, aussi le Conseil Municipal envisage une réduction des dépenses en programmant des coupures de nuit par exemple. Une enquête sera réalisée auprès de la population, à publier dans le prochain bulletin municipal.

✚ **Propriété Faintrenie, rue de la Gane :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est intervenu auprès de Mme Faintrenie, propriétaire des parcelles cadastrées AK 153, 154, 155 et 156, situées rue de la Gane, afin de lui demander de faire élaguer les branches qui tombent régulièrement sur les lignes du réseau de télécommunications.

✚ **Trésorerie :**

Mr Alain Foretnègre souhaite savoir si les locaux de la trésorerie ne pourraient pas être utilisés pour l'aménagement de la maison médicale puisque le Trésor Public a décidé de fermer la

trésorerie au 1^{er} janvier 2016. Mr le Maire indique que la proposition sera soumise à la Comcom propriétaire des locaux. Elle a déjà fait l'objet d'une réflexion.

✚ **Réclamations faites par les parents d'élèves :**

Mme Sylvie Delpiroux fait part de diverses réclamations faites par les parents d'élèves :

- Le goûter des enfants se fait dans la salle de jeux, par terre. Ne pourrait-on pas installer quelques tables ?
- L'agent détaché pour la classe de Mme Borie serait plus utile le matin que l'après-midi. Peut-on y remédier ?
- De gros problèmes sont signalés chaque jour, à l'arrivée et au départ des cars : la désorganisation est totale et aucun agent n'assure l'accueil des enfants le matin à 8 h 20, à l'arrivée du car Garrelou.

Mr le Maire propose de soumettre les questions aux enseignants pour la part qui les concerne et de vérifier l'organisation du service des cars avec les agents de service, qui sont censés être à l'accueil aux heures indiquées dans la remarque.

✚ **École :**

Monsieur le Maire signale que Mme Mélanie Plumauzille sera en congé maternité de mai à juin 2015.

✚ **Utilisation de la nacelle :**

Mr Fabrice Aubreyrie s'étonne de l'utilisation de la nacelle par les employés municipaux et rappelle que le rapport fait par l'inspection du travail en 2013 prescrivait l'interdiction d'utiliser ce matériel sous peine d'amende.

Le Conseil Municipal prend acte.

✚ **Aire de service camping-cars :**

Le monnayeur est HS, la borne ne peut plus fournir ni eau ni électricité. Le Conseil Municipal décide de se pencher sur le problème.

✚ **Aménagement de places de stationnement dans le bourg :**

Un marquage au sol a été effectué par les employés communaux pour réglementer le stationnement dans le bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.